COMPTES 2009

Institut Pasteur

sommaire

COMPTES 2009

01

2 > 13
Bilan et compte de résultat 2009

3
Les comptes de l'exercice

10 > 11
Bilan

12
Compte de résultat

13
Tableau des flux de trésorerie

02

14 > 31
Annexe aux comptes de l'exercice

15 > 17
Règles et méthodes comptables

18 > 25
Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 2 Immobilisations financières
Note 3a Titres de placement stables
Note 3b Valeurs mobilières de placement
Note 4a Échéancier des créances et des dettes
Note 4b Produits à recevoir et charges à payer
Note 5 Fonds propres
Note 6 Subventions d'équipement
Note 7 Provisions pour risques et charges
Note 8 Fonds dédiés
Note 9 Produits constatés d'avance

26 > 29
Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 Produits d'exploitation
Note 11 Excédent financier
Note 12 Excédent exceptionnel
Note 13 Compte emploi des ressources et note de commentaires

30 > 32
Autres informations

Note 14 Engagements hors bilan
Note 15 Rémunération des dirigeants
Note 16 Effectif des salariés au 31 décembre 2009

03

33 > 35
Rapports du commissaire aux comptes

34
Rapport général

35
Rapport spécial

bilan et compte de résultat

les comptes de l'exercice

Note liminaire

Depuis le 1er janvier 2008, les comptes sociaux ainsi présentés concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris » et, en application des règles sociales et fiscales, ses établissements de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Situation de l'Institut Pasteur durant l'exercice écoulé, progrès réalisés, difficultés rencontrées

L'excédent net de l'exercice 2009 s'élève à **76,6 M€**, en raison d'un excédent exceptionnel très important.

L'excédent courant – après transfert exceptionnel des legs pour 6 M€ – s'élève à **1,2 M€**. Il se compose du **déficit d'exploitation (18,6 M€)**, structurellement déficitaire, et de **l'excédent financier (19,8 M€)** correspondant pour l'essentiel aux revenus de nos placements financiers à long terme. Ces chiffres sont très proches de ceux de l'an passé.

Les produits d'exploitation diminuent de 6,7 M€ (- 3,1 %) et s'élèvent à **212,1 M€** en 2009. La forte diminution constatée sur nos **redevances (8,8 M€)** en raison, de l'expiration de certains brevets, de la contestation du territoire applicable à d'autres et de la baisse des redevances de licences sur le thérapeutique, fragilise l'équilibre financier de notre Institut.
Le soutien financier des pouvoirs publics, et particulièrement du ministère de la recherche, permet la **progression** de nos **subventions publiques de 1,4 M€**. Enfin, depuis plus de deux ans, un effort particulier est fait pour aider et inciter les chercheurs à répondre aux appels d'offres, permettant ainsi de constater de nouveau, une augmentation importante des **contrats de recherche de 4,0 M€** en 2009.

Les charges d'exploitation diminuent de 6,8 M€ (- 2,9 %) et s'élèvent à **230,0 M€** en 2009.
La gestion rigoureuse de l'ensemble de nos dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou de personnel, a permis de réaliser des économies substantielles. D'une part, les **frais de fonctionnement** sont en diminution de 9,6 M€, notamment en raison de la baisse significative des **reversements effectués sur les contrats en copropriété** - qui diminuent au même rythme que les redevances perçues - et, d'autre part, les **dépenses de personnel** se sont stabilisées en 2009. Par ailleurs, les dotations aux provisions ont diminué sur 2009. **Les engagements à réaliser des ressources non utilisées progressent de 5,6 M€** ; les dons affectés à un programme de recherche et non encore utilisés, jusqu'à présent constatés en charges exceptionnelles, ont été reclassés cette année, compte tenu qu'ils restent attachés à des dépenses courantes à venir.

L'excédent exceptionnel, constitué d'une partie des legs et des résultats réalisés sur la gestion des titres de placement, s'élève à **75,5 M€** et constitue structurellement la plus grande part de l'excédent net annuel. L'évolution de l'ensemble des marchés financiers mondiaux nous a permis de constater cette année des **produits nets exceptionnels** sur notre portefeuille de placement à long terme pour 58,9 M€.

En millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Produits d'exploitation	197,4	205,7	214,8	218,9	**212,1**
Charges d'exploitation	207,0	211,8	222,9	236,8	**229,9**
Déficit d'exploitation Institut Pasteur de Paris	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 17,9	**- 17,8**
Contribution des établissements hors métropole				- 0,2	**- 0,7**
Déficit d'exploitation	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 18,1	**- 18,6**
Produits financiers	18,1	17,4	18,4	20,5	**20,5**
Charges financières	0,3	0,9	1,2	0,6	**0,8**
Excédent financier Institut Pasteur de Paris	17,8	16,5	17,1	19,9	**19,9**
Contribution des établissements hors métropole				0,0	**0,1**
Excédent financier	17,8	16,5	17,1	19,9	**19,8**
Excédent/déficit courant (avant transfert exceptionnel des legs)	**3,2**	**5,3**	**3,1**	- 4,2	**- 4,8**
Excédent courant (après transfert exceptionnel des legs)	**8,2**	**10,3**	**9,1**	1,8	**1,2**
Produits exceptionnels	138,7	91,6	103,8	24,0	**76,5**
Charges exceptionnelles	40,6	47,2	70,4	136,2	**1,0**
Déficit exceptionnel Institut Pasteur de Paris	- 9,6	- 6,1	- 8,1	- 112,2	**75,5**
Contribution des établissements hors métropole				- 0,6	**- 0,1**
Excédent/déficit exceptionnel	**98,1**	**44,4**	**33,4**	- 112,8	**75,4**
Excédent/déficit net de l'exercice	**106,3**	**54,7**	**42,4**	- 111,0	**76,6**
Dont contribution des établissements hors métropole				- 0,8	**- 0,7**

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à **212,1 M€** et diminuent de 6,7 M€ (- 3,1 %) par rapport à 2008. Cette diminution globale des « produits d'exploitation » est analysée, ci-dessous, à travers les variations les plus significatives.

LES REDEVANCES (- 8,8 M€)

Les revenus issus des contrats de licence s'élèvent à 31,4 M€ et diminuent de 8,8 M€ (- 22,0 %) par rapport à l'an passé. Ils sont également inférieurs au budget de 6,1 M€ (- 16,3 %).
Ceux issus des contrats de licence de marque s'élèvent à 10,5 M€ contre 7,8 M€ en 2008 et, compte tenu de la renégociation d'un contrat de marque, sont en progression significative par rapport à l'an passé (+ 2,7 M€, + 34,0 %).
Ceux issus des contrats de licence de brevets, s'élèvent à 20,9 M€ en 2009 contre 32,4 M€ en 2008, et sont donc en forte diminution par rapport à l'an passé (- 11,5 M€, soit - 35,4 %).
Les principales diminutions concernent les redevances de licences de brevets sur le thérapeutique (- 5,6 M€) et sur le diagnostic (- 1,6 M€), en raison de l'expiration de certains brevets et de la contestation du territoire applicable à d'autres brevets par certains licenciés et sous-licenciés. Les écarts de provisions 2008 et/ou les compléments de provisions constatés en 2009 sur des années antérieures ont un impact négatif sur les comptes 2009 de 3,5 M€.

LES VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS (- 1,2 M€)

Ces produits de natures très variées, mais participant tous aux « revenus des activités propres », génèrent en 2009 un chiffre d'affaires total de 18,1 M€ en diminution par rapport à l'an passé (- 1,2 M€, soit -6,3 %). Ce poste regroupe des revenus tels que ceux provenant des enseignements et publications, du centre médical, des congrès et colloques, etc… qui restent stables depuis de nombreuses années. Les facturations externes de prestations scientifiques (contrats d'expertises, de conseils, examens de laboratoire pour l'industrie, produits à usage de diagnostic) sont par ailleurs en diminution cette année.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT (+ 1,3 M€)

La subvention du ministère de la recherche s'élève à 52,1 M€ et augmente de 4,6 M€ cette année, compensant ainsi la fin du compte d'affectation spéciale. En 2008, le gel imposé par l'Etat avait été partiellement compensé par une subvention de nature exceptionnelle versée en fin d'année. En 2009, l'intégralité de la subvention a été versée (dégel obtenu en fin d'année) et un amendement de 2,0 M€ a, de plus, été versé au profit de l'Institut Pasteur.
La subvention de l'Institut national de Veille Sanitaire, qui contribue au financement des activités des centres nationaux de référence, s'élève à 6,0 M€ et a progressé en 2009 de 0,6 M€ (11,4 %).

LES CONVENTIONS ET CONTRATS DE RECHERCHE (+ 4,0 M€)

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie (2,0 M€) diminuent de 1,5 M€, les contrats et conventions de recherche avec le secteur public (19,0 M€) sont à nouveau en progression cette année (4,8 M€), ainsi que les contrats internationaux et étrangers (12,6 M€) de 1,7 M€ ; les autres financements (5,7 M€) sont en légère diminution de 1,0 M€.
La variation des contrats industriels de recherche et développement concerne essentiellement la recherche thérapeutique (- 0,6 M€), agroalimentaire (- 0,5 M€) ainsi que les contrats vaccins (- 0,3 M€).
La progression des financements publics sur projets correspond pour cette année de nouveau, à la montée en puissance des contrats avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour les unités du campus (4,4 M€).
La progression des financements étrangers et internationaux est due pour l'essentiel aux financements accordés par l'union européenne pour les contrats 7ème PCRD.
Les autres financements, correspondant aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le Cancer, Raoul Follereau, Fondation de France, Fondation pour la Recherche médicale…) diminuent de 0,3 M€ en 2009. Depuis plusieurs années, nous pouvons constater que la part des subventions d'équipement couvrant les amortissements, diminue en raison de l'allongement des durées d'amortissements. Elle chute donc encore cette année de 0,7 M€ pour s'établir à 0,7 M€ contre 1,4 M€ en 2008.

TAXE D'APPRENTISSAGE (+ 0,2 M€)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,4 M€, soit une augmentation de 13,0 % par rapport à l'an passé.

LA COLLECTE (+ 1,9 M€)

Le montant de la collecte reçu en 2009 s'élève à 19,8 M€ contre 17,9 M€ l'an passé, progressant ainsi de 1,9 M€ (+ 10,9%). Ce bon résultat s'explique par des actions dynamiques menées auprès des entreprises, des grands donateurs particuliers et de donateurs réguliers de l'Institut. Sur ces 19,8 M€, 16,4 M€ sont constatés en exploitation,le reste étant constaté en exceptionnel et en subventions d'équipement.

LES LEGS (+ 0,7 M€)

Les legs augmentent de 0,7 M€ pour la part portée en produits d'exploitation.
Sont portés en ressources d'exploitation, d'une part, la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, et, d'autre part, un montant de 6,0 M€ pour 2009 (identique à 2008), qui, sur décision du Conseil d'administration, est prélevé sur la part unitaire qui excède le seuil de 0,3 M€. Le complément est affecté en ressources exceptionnelles.
Par ailleurs, depuis 2005 afin d'accélérer leur enregistrement dans les comptes annuels, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les recettes ou dépenses liées au bien concerné sont terminées ; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits.
En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisé en 2009 s'élève à 40,5 M€ contre 41,4 M€ en 2008, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis quelques années, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

LOYERS (- 0,2 M€)

Les loyers s'élèvent à 4,7 M€ et diminuent de 0,2 M€ par rapport à 2008. Les revenus des immeubles de rapport s'établissent à 4,1 M€ en 2009 contre 4,0 M€ en 2008. Les dividendes perçus des sociétés à prépondérance immobilière s'élèvent à 0,6 M€ en 2009 (dividendes versés en 2009 sur résultats 2008) contre 0,8 M€ en 2008 (dividendes versés en 2008 sur résultats 2007).

REPRISES SUR PROVISIONS (- 3,2 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 3,5 M€ en 2009 contre 6,6 M€ l'an passé, concernent essentiellement des litiges connus et résolus en 2009, liés aux litiges prud'homaux (1,3 M€) et à ceux en contrefaçon (1,1 M€).

REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES (+ 1,4 M€)

Le poste « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », qui enregistre la reprise des engagements à réaliser des ressources non utilisées, fait ressortir un montant de 15,1 M€ pour l'exercice 2009 contre 13,7 M€ l'année précédente, soit une progression de 1,4 M€. Ces montants correspondent donc, avec un an de décalage, à la part des donations et autres libéralités non utilisée conformément à la fin de l'exercice.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à **230,0 M€**, et sont en diminution de **6,8 M€ (- 2,9 %)** par rapport à 2008. Elles sont également inférieures au budget de 1,2 M€ (- 0,5 %).

Pour l'exercice 2009, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- frais de personnel
111,0 M€ soit + 0,3 % par rapport à 2008 ;
- frais de fonctionnement
79,9 M€ soit - 10,9 % par rapport à 2008 ;
- amortissements, provisions et engagements
38,9 M€ soit + 6,9 % par rapport à 2008.

Les frais de personnel (111,0 M€), qui représentent environ la moitié des charges d'exploitation (48,3 % en 2009), augmentent de 0,3 M€ (+ 0,3 %) par rapport à 2008 et sont conformes au budget (111,7 M€).
Cette évolution du poste « personnel » s'explique par les mesures principales suivantes :

- hausse générale des salaires pour 1,3 % au 1er mars 2009 ;
- mesures individuelles pour 2,0 % au 1er janvier 2009 ;
- évolution des effectifs pour - 1,6 %, en raison de la réduction nette des effectifs (- 31 postes en 2009) par non remplacement des personnes quittant l'Institut ;
- Diminution de la charge des droits d'inventeurs, compte tenu de la baisse des redevances perçues (- 0,6 %),
- Variation des provisions (ARTT, congés payés et primes semestrielles) qui impactent les comptes pour - 0,8 %,
- Le taux des charges sociales est passé de 44,5 % en 2008 à 44,7 % en 2009 (+ 0,2 %).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 79,9 M€ contre 89,7 M€ en 2008, en diminution de 9,8 M€ (- 10,9 %).

Les principales variations sont les suivantes :

- sous le poste « achats de marchandises et matières premières » (- 0,1 M€), on constate une stabilisation des achats de consommables de base des laboratoires de recherche ;
- sous le poste « autres achats et charges externes » (- 1,9 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
  – les consommations de fluides (électricité, gaz, eau, chauffage) augmentent encore cette année de 0,5 M€, soit 12,9 %, en raison de l'augmentation générale des tarifs, des travaux de construction du BIME et de la mise en service d'un certain nombre de bâtiments anciens rénovés ;
  – les reversements de subventions perçues, notamment pour le compte du Réseau des Instituts Pasteur, diminuent de 1,6 M€ par rapport à 2008 ;
  – les honoraires diminuent (- 0,6 M€) en raison de la renégociation de certains contrats et de la réduction des budgets mis à disposition ;
  – Les frais de déplacement diminuent également (- 0,6 M€) compte tenu de la réduction des budgets mis à disposition.
- sous le poste « impôts et taxes » (+ 0,2 M€), constitué principalement de la taxe sur salaires et la TVA non récupérable, les charges varient peu par rapport à l'an passé en raison d'un périmètre équivalent ;
- sous le poste « autres charges » (- 8,0 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élèvent à 4,7 M€ et diminuent de 5,5 M€ (- 54,0 %) par rapport à 2008. Les frais de brevets s'élèvent à 2,8 M€ et progressent encore cette année de 0,1 M€. Les autres charges diverses s'établissent en 2009 à 1,1 M€ contre 3,6 M€ en 2008 et correspondent principalement aux résolutions de litiges divers.

L'augmentation du poste **« amortissements, provisions, engagements à réaliser sur des ressources non utilisées »** (+ 2,5 M€) appelle les commentaires suivants :

- La dotation aux amortissements s'élève en 2009 à 11,2 M€ et progresse légèrement par rapport à 2008 (+ 1,1 M€),
- Les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 0,6 M€ en 2009, concernent les créances commerciales,
- Les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 7,3 M€ contre 7,2 M€ en 2008, soit une augmentation de 0,1 M€. Les provisions constituées sur l'exercice concernent les engagements de retraite (2,6 M€), les risques sociaux (1,9 M€), les litiges prud'homaux en cours (1,3 M€), les risques généraux liés à l'activité (0,9 M€) et les litiges avec des industriels (0,6 M€),
- Le poste « Engagements à réaliser des ressources non utilisées » (19,7 M€ en 2009), en augmentation de 5,6 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisée en fin d'année c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs. Cette variation est à rapprocher de l'augmentation très forte constatée encore cette année sur les contrats et conventions de recherche. Par ailleurs, les engagements à réaliser sur dons affectés, jusqu'à présent constatés en exceptionnel ont été reclassés cette année en excédent courant, compte tenu qu'ils restent attachés à des charges courantes à venir.

Contribution aux résultats d'exploitation des établissements hors métropole

Les déficits d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,3 M€ et - 0,4 M€.

Les opérations financières courantes

L'excédent financier s'élève à 19,7 M€ et est en légère baisse par rapport à 2008 (- 0,2 M€). Il est toutefois supérieur au budget de 1,4 M€ en raison de la perception de revenus financiers supérieurs à ceux attendus.

Contribution aux résultats financiers des établissements hors métropole

L'excédent financier de l'Institut Pasteur de Guyane, intégré dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élève à 0,1 M€ (celui de l'Institut Pasteur de Guadeloupe étant non significatif).

Les opérations exceptionnelles

L'excédent exceptionnel de l'exercice 2009 s'élève à 75,5 M€ contre un déficit constaté en 2008 pour 112,2 M€.
Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour 16,6 M€ en 2009 contre 18,5 M€ en 2008), et d'une composante financière (plus-values nettes sur les titres du patrimoine de 58,9 M€ cette année contre une moins-value nette en 2008 de 132,0 M€). Les fonds patrimoniaux ainsi placés font l'objet d'un mandat de gestion dans plusieurs établissements financiers spécialisés ; l'allocation d'actifs fixée en longue période correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. Par ailleurs, le solde des plus-values dégagées doit toujours être supérieur aux moins-values réalisées. Le rendement des placements financiers s'élève à 14,7 % en 2009, à comparer au benchmark affichant un rendement de 15,2 %.

Contribution aux résultats exceptionnels des établissements hors métropole

Les excédents ou déficits exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,1 M€ et 0,1 M€.

Évolutions et perspectives d'avenir

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'Etat.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu postérieurement à la clôture.

Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activités.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Aucune modification n'est intervenue en 2009 dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

PRISES DE PARTICIPATION DANS L'EXERCICE

Deux prises de participation ont été prises durant l'exercice : Quro pour 14,68 % du capital et Immunotherapix pour 15 % du capital.

Compte rendu de l'activité des filiales

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2009, sont les suivants :

Diatos
Société en liquidation.

Théraptosis
Société en liquidation à l'amiable.

Génomic Vision
Bon développement de la science. On note une augmentation du personnel, 13 salariés à ce jour. Une négociation est en cours avec un partenaire américain, qui assurerait à la start-up 3 ans de sérénité, ce partenaire devant entrer au capital.

Cellectis
Bon développement scientifique. Il est constaté de nombreux et nouveaux clients en Agro. La filiale de kits de recherche Cellectis (CBR) démarre son activité commerciale. En 2009, il a été créé la filiale Ectycell, dédiée aux applications de cellules souches. Cellectis a acquis le portefeuille de brevets Vectocell de Diatos et a reçu, en outre, le prix INPI de l'innovation. A noter l'augmentation de capital de 40 M€ en octobre par placements privés.
On compte 76 salariés à ce jour toutes filiales confondues.

Anaconda Pharma
L'élément le plus déterminant de cette année fut une levée de fonds de 2,0 M€ auprès d'Aurinvest, ce qui a entre autre permis de mobiliser une aide Oséo de 0,5 M€, soumise à des conditions de fonds propres. La science avance bien, un déménagement est prévu courant 2010, à la suite de la liquidation de Diatos. Le nombre de salariés est de 7.

Ariana Pharma
Cette start-up est soutenue par le programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) en septembre 2009, de 1,0 M€ avec le projet Imakinib malgré un gros travail de prospection, et de nouveaux contrats, Ariana souffre de la frilosité des grands laboratoires pharmaceutiques qui restreignent leur budget de sous-traitance. Optimisation en 2009 des outils propriétaires d'Ariana, KEM discovery et développement d'un nouveau KEM clinical pour le suivi des essais cliniques. Le nombre de salariés est de 12.

Biocortech
Biocortech a changé de business model, en cours d'année, et développe des biomarqueurs et tests de diagnostic in vitro pour les affections neuropsychiatriques. Elle a reçu l'avis de notification de l'acceptation pour un brevet américain couvrant sa technologie innovante de mesure de l'édition de l'ARN messager (ARNm) du récepteur 5HT2c de la sérotonine. Recrutement en 2009 d'un directeur financier et d'un directeur de business development. Ils sont en recherche de financements. 13 salariés au total.

BT Pharma
En octobre 2009, une nouvelle levée de fonds a eu lieu, avec AGF PE qui a été le lead de ce nouveau tour, de plus de 8,0 M€, faisant suite à la levée de fonds de septembre 2008 de 2,8 M€. Ils ont pris du retard dans le développement préclinique. On compte 21 salariés.

Hybrigénics
La science avance bien (produit en phase 2 b). Un nouveau brevet a été déposé en 2009. Le chiffre d'affaires a augmenté de 15 %. Un placement privé a été réalisé pour un montant de 2,7 M€. En septembre, Hybrigenics a signé un accord de financement en fonds propres sur 3 ans avec Yorkville (Yorkville s'engageant à souscrire des actions nouvelles Hybrigenics par tranches d'un montant maximum de 0,2 M€ (prime d'émission incluse)). A la seule et entière discrétion d'Hybrigenics, à raison d'une tranche au plus par semaine. Le montant cumulé de ces financements s'élèvera au maximum à 5,0 M€ sur 3 ans (prime d'émission incluse). Une participation au projet européen Masterswitch (0,4 M€). 46 salariés au total.

Théravectys
La science avance, malgré un retard dû à quelques soucis de production de lots pour débuter la préclinique. La société se prépare à une levée de fonds en 2010 et rédige son nouveau business plan réactualisé. On compte 12 salariés.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées).

Compte rendu de l'activité du Réseau international des Instituts Pasteur

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Dakar ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Bilan

En millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Actif immobilisé	104,5	108,1	123,6	152,0	**173,0**
Actif circulant	684,9	750,7	804,7	668,1	**773,3**
Comptes de régularisation	2,7	4,3	4,6	3,4	**2,7**
Total actif	**792,1**	**863,1**	**932,9**	**823,5**	**949,0**
Fonds propres	599,5	654,6	699,4	588,1	**665,4**
Autres fonds propres	18,2	15,8	14,4	28,1	**37,3**
Provisions pour risques et charges	50,6	35,1	39,6	41,0	**46,1**
Fonds dédiés	14,1	15,7	17,6	17,1	**21,7**
Dettes	68,2	76,0	85,2	78,4	**102,6**
Comptes de régularisation	41,5	65,9	76,7	70,8	**75,9**
Total passif	**792,1**	**863,1**	**932,9**	**823,5**	**949,0**

Compte de résultat

En millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Produits d'exploitation	224,8	232,8	249,9	247,5	**242,3**
Charges d'exploitation	234,6	239,3	255,2	263,3	**259,7**
Déficit d'exploitation	- 9,8	- 6,5	- 5,3	- 15,8	**- 17,4**
Produits financiers	18,5	17,6	18,7	21,2	**21,1**
Charges financières	0,5	1,1	1,3	0,9	**1,1**
Excédent financier	18,0	16,5	17,4	20,3	**20,0**
Excédent courant	8,2	10,0	12,1	4,5	**2,6**
Produits exceptionnels	140,6	93,2	105,0	24,7	**77,6**
Charges exceptionnelles	41,5	47,8	71,8	138,3	**2,1**
Excédent exceptionnel	99,1	45,4	33,2	**- 113,6**	**75,5**
Excédent net	**107,3**	**55,4**	**45,3**	**- 109,1**	**78,1**

Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-2009			31-12-08
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	4 374	2 804	1 570	**165**
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	164 190	106 755	57 435	**52 847**
Matériel et mobilier	145 181	120 419	24 762	**22 040**
Agencements, aménagements, installations	20 937	20 288	649	**678**
Autres immobilisations	565	523	43	**25**
Immobilisations liées à l'exploitation	330 874	247 985	82 889	**75 589**
Terrains et immeubles de rapport	48 561	9 613	38 948	**38 367**
Immobilisations en cours	37 287		37 287	**26 299**
	416 722	257 598	159 124	**140 255**
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	3 167	1 786	1 381	**1 395**
Autres	2 096	67	2 028	**2 066**
	5 263	1 854	3 409	**3 462**
Actif immobilisé	**426 359**	**262 256**	**164 103**	**143 881**
Titres de placement stables (note 3a)	675 976	75 598	600 378	**532 279**
Stocks et en-cours	4 941	1 689	3 252	**3 303**
Créances d'exploitation (note 4a)	123 819	5 882	117 937	**96 047**
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	20 170		20 170	**8 244**
Disponibilités	6 400		6 400	**4 015**
Actif circulant	**831 306**	**83 169**	**748 136**	**643 888**
Charges constatées d'avance	2 340		2 340	**3 007**
Écarts de conversion actif	290		290	**329**
Total actif	**1 260 294**	**345 425**	**914 868**	**791 105**
Engagements reçus legs nets à réaliser (note 14)				
Acceptés par le conseil d'administration			10 149	**6 675**
Autorisés par l'autorité de tutelle			31 350	**46 697**

Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Fonds de dotation	**629 282**	610 787
Report à nouveau	**- 62 954**	65 075
Excédent ou déficit de l'exercice	**76 607**	- 110 975
Fonds propres métropole	**642 935**	**564 888**
Fonds propres hors métropole	**1 239**	2 642
Fonds propres (note 5)	**644 174**	**567 530**
Subventions d'équipement	**31 337**	21 623
Autres fonds propres	**31 337**	**21 623**
Provisions pour risques et charges (note 7)	**44 887**	**40 503**
Fonds dédiés (note 8)	**19 792**	**15 127**
Dettes financières	**23 246**	1 042
Dettes fournisseurs	**37 581**	38 563
Dettes sociales et fiscales	**26 211**	27 619
Autres dettes	**12 123**	8 530
Dettes (note 4a)	**99 160**	**75 754**
Produits constatés d'avance (note 9)	**75 467**	70 519
Écarts de conversion passif	**52**	49
Total passif	**914 868**	**791 105**

Compte de résultat de l'exercice 2009

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Produits d'exploitation (note 10)		
Redevances	**31 376**	40 197
Ventes, prestations et services divers	**18 105**	19 327
Subventions de l'État	**58 061**	56 730
Contrats et conventions	**39 259**	35 246
Taxe apprentissage	**1 357**	1 208
Dons	**16 380**	17 425
Legs	**23 977**	23 255
Loyers	**4 691**	4 868
Reprises sur provisions	**3 467**	6 638
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**15 089**	13 734
Transferts de charges	**353**	210
Total produits d'exploitation	**212 113**	**218 838**
Charges d'exploitation		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	**19 313**	19 355
Autres achats et charges externes	**48 890**	50 781
Impôts et taxes	**3 049**	2 812
Personnel	**111 039**	110 724
Dotations aux amortissements et provisions	**19 241**	22 299
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	**19 725**	14 137
Autres charges	**8 689**	16 653
Total charges d'exploitation	**229 945**	**236 761**
Contribution des établissements hors métropole	**- 747**	- 193
Déficit d'exploitation	**- 18 579**	**- 18 116**
Produits financiers	**20 465**	20 530
Charges financières	**807**	632
Contribution des établissements hors métropole	**113**	30
Excédent financier (note 11)	**19 772**	**19 928**
Excédent courant	**1 193**	**1 812**
Produits exceptionnels	**76 499**	24 009
Charges exceptionnelles	**1 007**	136 193
Contribution des établissements hors métropole	**- 77**	- 603
Excédent ou déficit exceptionnel (note 12)	**75 414**	**- 112 787**
Impôt sur les bénéfices		
Excédent ou déficit net	**76 607**	**- 110 975**

Tableau des flux de trésorerie 2009

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Flux d'exploitation		
Résultat net	**76 607**	- 110 975
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	**11 895**	10 659
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	**268**	- 110
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	**- 57 517**	136 339
Variation des provisions pour risques et charges	**4 384**	992
Variation des fonds dédiés	**4 665**	- 404
Variation des subventions d'équipement	**- 1 571**	- 1 957
Marge brute d'autofinancement	**38 731**	**34 546**
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	**- 15 321**	- 18 990
Total flux d'exploitation	**23 410**	**15 556**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	**- 1 531**	- 42
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**- 31 259**	- 38 079
Acquisitions d'immobilisations financières	**- 127**	- 47
Variation des subventions d'équipement	**11 285**	13 952
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	**570**	148
Variation des titres de placement stables	**- 10 241**	- 4 997
Total flux liés aux investissements	**- 31 303**	**- 29 064**
Flux des opérations de financement		
Apports au fonds de dotation		
Remboursements des emprunts[2]	**22 204**	- 4 931
Total flux des opérations de financement	**22 204**	**- 4 931**
Variation de trésorerie	**14 311**	- 18 439
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice[1]	**12 259**	28 852
Trésorerie des entrées de périmètre		1 846
Trésorerie à la clôture de l'exercice[1]	**26 570**	12 259

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunt BNP de 20 M€.

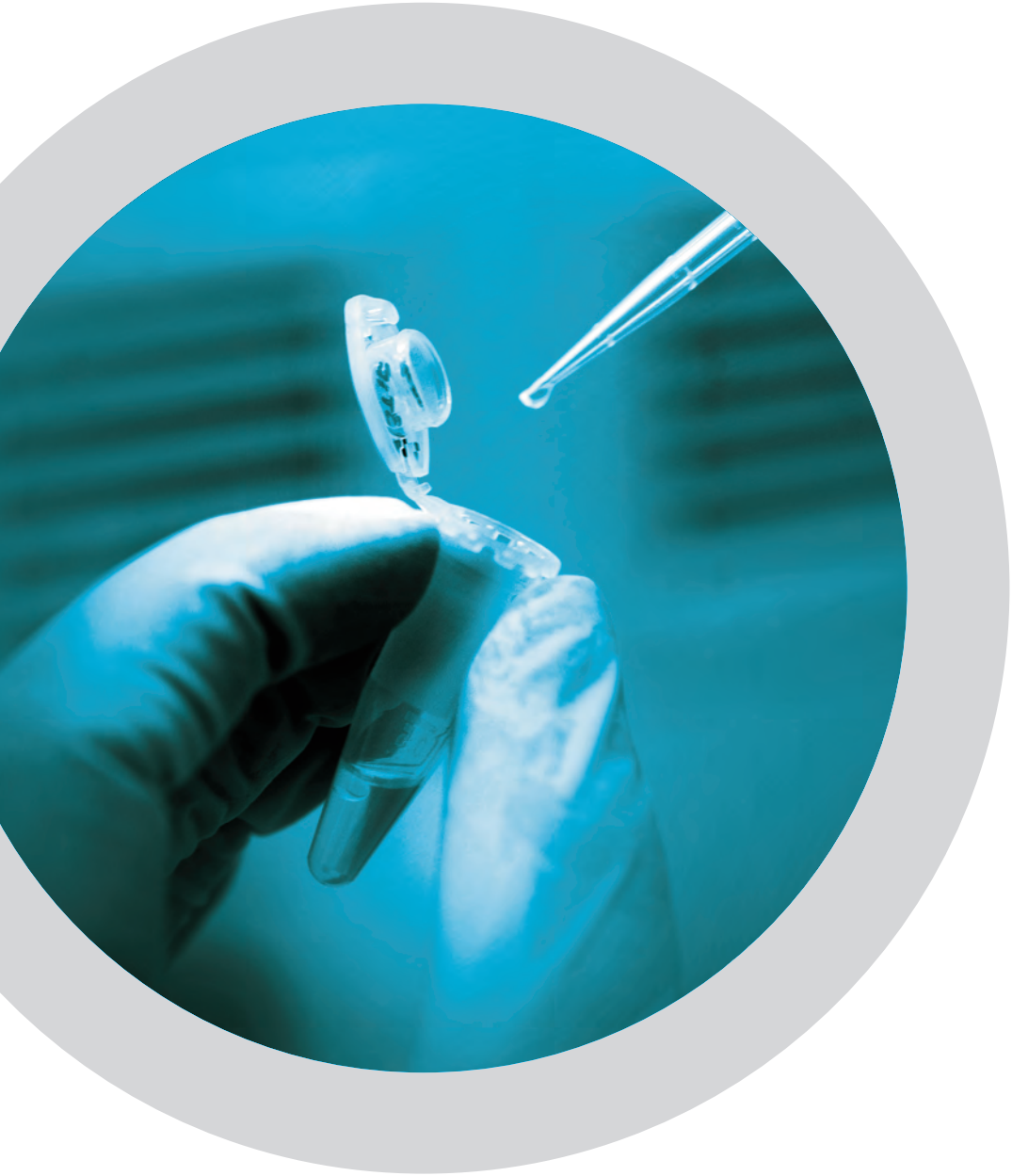

annexe aux comptes de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris » et ses établissements de Guadeloupe et Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (Règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.
De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut de veille sanitaire) ;
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche médicale, Sidaction, Pasteur Weizmann, Vaincre la mucoviscidose…) ;
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispenseur de formation.

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

LEGS, SUCCESSIONS ET DONATIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme une charge d'exploitation dès lors que la libéralité n'excède pas 300.000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 6 000 000 euros pour 2009 (comme en 2008) fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, est prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros normalement présentée en produits exceptionnels, et porté en ressources d'exploitation, pour contribuer à la couverture des amortissements. Le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des Engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

FONDS DE DOTATION

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, minorée d'un montant global de 6 000 000 d'euros pour 2009 (comme en 2008) est portée au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1er janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1er janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1er janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 5 ans ;
- matériel informatique 3 ans ;
- mobilier de bureau 10 ans ;
- agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005, comme suit :

- structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres. Cette règle n'est pas appliquée pour les titres de placement relatifs à des obligations provenant de legs reçus, en raison de leur conservation jusqu'à l'échéance.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE, GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ ET CONGÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (60 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.
Ils tiennent compte également de l'application du nouvel accord d'entreprise à partir du 1er mai 2003, des nouvelles dispositions de la Loi Fillon à partir du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.
Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.
Depuis le 1er janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC N° 2000-06 sur les passifs, une provision est constituée sur l'exercice afin de couvrir les engagements pris par la Fondation en matière de congés de fin de carrière. La provision couvre, selon une méthode de calcul actuarielle, les personnels qui, au 31 décembre de chaque année, ont été autorisés à bénéficier de ce régime prévu par l'article 48 de l'accord d'entreprise.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.
L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.
Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.
La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2009	Acquisition et Poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2009
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles[1]	2 782	1 527		1	4 308
Immobilisations incorporelles hors métropole	62	4			**66**
Total immobilisations incorporelles	**2 844**	**1 531**		**1**	**4 374**
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				**11 256**
Immeubles d'exploitation	144 449	6 853	296		**151 006**
Terrains et immeubles hors métropole	1 899	29			**1 928**
	157 605	6 882	296		**164 190**
Matériel et outillage	112 758	10 845	721	1 935	**120 947**
Mobilier et matériel de bureau	17 794	362	27	444	**17 685**
Matériel et mobilier hors métropole	7 023	297	32	739	**6 549**
	137 575	11 504	780	3 118	**145 181**
Agencements, aménagements, installations	17 554			188	**17 366**
Agencements, installations hors métropole	3 602	73		104	**3 571**
Autres immobilisations	303	25			**328**
Autres immobilisations hors métropole	239			2	**237**
Immobilisations liées à l'exploitation	316 878	18 484	1 076	3 412	**330 874**
Terrains de rapport	1 024				**1 024**
Immeubles de rapport	46 239	1 787	489		**47 537**
	47 263	1 787	489		**48 561**
Immobilisations en cours	26 299	20 901		9 913	**37 287**
	26 299	20 901		9 913	**37 287**
Total immobilisations corporelles	**390 440**	**41 172**	**1 565**	**13 325**	**416 722**
Total	**393 284**	**42 704**	**1 565**	**13 326**	**421 096**

(1) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
Les acquisitions importantes correspondent principalement aux travaux de rénovation de bâtiments.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros

	Valeurs début 2009	Mouvements de l'année Augmentations	Mouvements de l'année Diminutions	Valeurs fin 2009
Immobilisations incorporelles	2 656	109	1	2 764
Immobilisations incorporelles hors métropole	23	17		40
Total immobilisations incorporelles	**2 679**	**126**	**1**	**2 804**
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	103 869	2 148	216	105 801
Terrains et immeubles hors métropole	889	65		955
	104 758	2 213	216	106 755
Matériel et outillage	93 722	7 266	2 623	98 365
Mobilier et matériel de bureau	16 104	969	466	16 607
Matériels et mobiliers hors métropole	5 709	538	800	5 447
	115 534	8 774	3 889	120 419
Agencements, aménagements, installations	17 548	6	188	17 366
Agencements, installations hors métropole	2 931	103	112	2 922
Autres immobilisations	283	8		292
Autres immobilisations hors métropole	234	1	4	231
Immobilisations liées à l'exploitation	241 289	11 105	4 409	247 985
Terrains de rapport	26	1		27
Immeubles de rapport	8 870	789	74	9 585
	8 896	790	74	9 613
Total immobilisations corporelles	**250 185**	**11 895**	**4 483**	**257 598**
Total	**252 864**	**12 021**	**4 484**	**260 402**

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes Début 2009	Valeurs brutes Fin 2009	Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-09	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
Titres de participation				**3 040**	**3 167**	**127**	**1 786**	**1 381**	**76**			
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Biocortech	62	1 691	17,97 %	335	335		20	315			1 513	- 1 039
Théravectys	65	3 901	16,46 %	11	12	1		12			145	- 528
Immunothérapix	43	0	15,00 %		50	50		50			0	0
Quro	0	0	14,68 %		5	5		5			0	0
Anaconda Pharma	790	1 510	12,98 %	220	291	71		291			874	- 1 068
Soparbiotech	2 000	-70	10,00 %	200	200			200			0	- 32
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Ariana Pharma	71	1 845	9,17 %	80	80			80			607	- 14
Génomic Vision	199	3 418	6,00 %	12	12			12	76		368	- 1 293
Cellectis	479	27 476	5,30 %	13	13			13			9 502	- 259
BT Pharma	252	4 200	5,11 %	84	84			84			1 552	- 816
Hybrigenics SA	1 014	5 189	5,01 %	569	569		258	311			3 642	- 6 366
Pasteur Mediavita	500	-1 095	5,00 %	1 361	1 361		1 361					
Theraptosis	377	282	3,95 %	15	15		15					
Diatos	2 161	- 673	1,13 %	98	98		98					
Autres				42	42		34	8				
Autres immobilisations financières				**2 134**	**2 096**	**- 38**	**67**	**2 028**				
Participation effort construction				1 960	1 922	- 38		1 922				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				97	97			97				
Autres immobilisations financières hors métropole				77	77		67	9				
Total				**5 174**	**5 263**	**89**	**1 854**	**3 409**				

NOTE 3a – TITRES DE PLACEMENT STABLES

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2009	2008
Obligations Europe	**321 649**	278 044
Monétaire	**97 938**	73 732
TCN Euroland	**16 953**	293
Actions Europe	**90 710**	178 226
Actions Amérique	**29 930**	77 857
Actions Asie	**17 124**	48 795
Fonds diversifiés	**100 422**	7 569
Coupons courus sur obligations	**1 177**	1 105
Provisions	**- 75 525**	- 133 384
Total net des titres cotés	**600 377**	**532 237**
Autres titres non cotés	**74**	115
Provisions	**- 73**	- 73
Total net des titres non cotés	**1**	**42**
Total	**600 378**	**532 279**

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2009 à 600 627 K€ (532 724 K€ au 31 décembre 2008).

NOTE 3b – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2009	2008
Sicav monétaires	**13 517**	3 160
Sicav monétaires (contrat CE)	**5 720**	3 166
Dépôt à terme	**471**	486
Total métropole	**19 707**	**6 812**
Valeurs mobilières de placement hors métropole	**463**	1 432
Total général	**20 170**	**8 244**

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2009 à 19 697 K€ (7 212 K€ au 31 décembre 2008).

NOTE 4a – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	112 984	112 308	641	35
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	471	471		
Comptes courants	594	594		
État	5 898	5 898		
Autres	3 872	3 872		
Total	10 835	10 835		
Total créances d'exploitation	**123 819**	**123 143**	**641**	**35**
Dettes financières[1]	23 246	4 947	7 430	10 869
Dettes fournisseurs	37 581	37 581		
Dettes sociales et fiscales	26 211	26 211		
Autres dettes	12 123	12 123		
Total dettes	**99 160**	**80 862**	**7 430**	**10 869**

(1) Emprunt BNP de 20 000 K€ souscrit fin 2009 pour le financement de la construction en cours du laboratoire BIME. Durée 120 mois au taux fixe de 3,5 %.

NOTE 4b – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	1 177
Clients – factures à établir	31 473
Personnel – frais personnel à recevoir	38
Impôts et taxes à recevoir	3 677
Autres créances – produits à recevoir	3 099
Produits financiers à recevoir	
Total produits à recevoir	**39 463**
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	1
Fournisseurs – factures non parvenues	26 950
Personnel – charges à payer	11 462
Organismes sociaux – charges à payer	5 779
Impôts et taxes à payer	4 135
Clients – avoirs à établir	937
Autres dettes – charges à payer	173
Total charges à payer	**49 438**

NOTE 5 – FONDS PROPRES

En milliers d'euros

	Situation début 2009	Affectation 2008	Excédent 2009	Situation fin 2009
Fonds de dotation[1]	611 989	18 495		**630 484**
Excédent ou déficit[2]	- 110 975	110 975	76 607	**76 607**
Report à nouveau	66 552	- 129 470		**- 62 917**
Total fonds propres	**567 567**		**76 607**	**644 174**

(1) Affectation de la part supérieure à 300 000 € minorée d'un montant global de 6 000 000 € (article 19b des statuts-délibération du conseil d'administration du 09/04/2009).

(2) Dont contribution hors métropole - 711 K€.

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2009	15 130	17 437	- 12 445	**20 122**
Subventions 2009	4 078	6 869		**10 947**
Reprise correspondant à des investissements entièrement amortis		- 1 040	1 040	
Amortissements de 2009 couverts par des subventions			- 1 291	**- 1 291**
Total Métropole	19 208	23 266	- 12 696	29 778
Situation début exercice hors métropole	2 941	2 113	- 3 553	**1 501**
Subventions 2009 hors métropole	285	53		**338**
Amortissements de 2009 couverts par des subventions hors métropole			- 280	**-280**
Total général	**22 434**	**25 432**	**- 16 529**	**31 337**

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

	Solde début 2009	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2009
Risques généraux inhérents à l'activité	7 877	2 809		- 440	**10 246**
Litiges liés à la propriété intellectuelle(1)	6 600	600	- 935	- 465	**5 800**
Indemnités de départ en retraite(2)	23 721	2 590			**26 311**
Instances prud'homales en cours	1 278	1 317	- 836	- 432	**1 327**
Autres (différence de change)	329	290	- 329		**290**
Total métropole	**39 806**	**7 606**	**- 2 100**	**- 1 337**	**43 974**
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux hors métropole	697	216			**913**
Total général	**40 503**	**7 821**	**- 2 100**	**- 1 337**	**44 887**

Les provisions pour litiges couvrent les risques identifiés sur certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de la charge possible effectuée par la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

(1) Litige BIO-RAD :
Contentieux portant sur les redevances de licences de brevets HIV1 et HIV2. Les créances émises par l'Institut Pasteur depuis fin 2008 ne sont pas réglées par Bio-Rad. Il est donc envisagé de procéder à des mesures conservatoires, pour asseoir une éventuelle action au fonds de l'Institut Pasteur, pour faire valoir ses droits à l'encontre de Bio-Rad. A ce jour, les créances ne sont pas dépréciées et la provision pour risque constituée correspond aux charges estimées d'avocats pour ce litige.

Litige EVOLOGIC :
Contentieux en contrefaçon. La provision constituée couvre la garantie d'éviction dont l'Institut Pasteur serait redevable à l'égard d'Eco-Solution.

(2) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :
- taux d'actualisation 5,25 %
- taux d'inflation attendu sur le long terme 2,00 %
- taux de progression des salaires 2,50 %
- taux de charges sociales et fiscales patronales 50,00 %
- type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.

Celles retenues au 31/12/2009 sont les suivantes :
Personnel administratif né avant le 1er janvier 1958 } A l'initiative du salarié à 60 ans
Personnel administratif né à partir du 1er janvier1958 } A l'initiative du salarié à 62 ans.
* L'indemnité de départ est soumise à charges sociales
Personnel scientifique } A l'initiative de l'employeur à 70 ans.
* L'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement.

NOTE 8 – FONDS DÉDIÉS

En milliers d'euros

	Solde début 2009	Dotations	Reprises	Solde fin 2009
Sur contrats de recherche	14 137	15 744	- 14 137	**15 744**
Sur dons et legs affectés	951	3 980	- 951	**3 980**
Total métropole	**15 089**	**19 725**	**- 15 089**	**19 725**
Sur contrats de recherche hors métropole	38	68	- 38	**68**
Total général	**15 127**	**19 792**	**- 15 127**	**19 792**

NOTE 9 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros

	2009	2008
Legs en cours	**32 014**	36 224
Conventions de recherche	**41 481**	31 679
Autres produits	**1 917**	2 607
Total métropole	**75 412**	**70 510**
PCA hors métropole	**54**	9
Total général	**75 467**	**70 519**

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels d'autre part, présentés dans la note de description des Règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

NOTE 10 – PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Apport de l'État		
Subvention recherche	**52 054**	47 433
Compte d'affectation spéciale		3 700
Institut national de veille sanitaire	**6 007**	5 598
	58 061	56 730
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	**31 376**	40 197
Ventes et services	**17 784**	18 930
Centre médical	**5 116**	5 188
Ventes et prestations	**2 911**	3 666
Remboursements de salaires	**5 096**	5 104
Autres produits	**4 662**	4 972
Contrats, conventions	**39 259**	35 246
Contrats industriels de R & D	**2 007**	3 499
Conventions et contrats publics de recherche	**19 003**	14 243
Contrats européens et internationaux	**12 580**	10 872
Autres conventions et libéralités	**5 668**	6 632
	88 418	94 373
Mécénat et produit du patrimoine		
Mécénat	**41 713**	41 888
Dons	**16 380**	13 725
Complément privé du CAS		3 700
Taxe d'apprentissage	**1 357**	1 208
Legs (part inférieure à 300 K€)	**17 977**	17 255
Legs (transfert des produits exceptionnels)	**6 000**	6 000
Produits du patrimoine	**5 011**	5 265
Loyers	**4 691**	4 868
Produits agricoles	**320**	397
	46 724	47 153
Reprises sur provisions	**3 467**	6 638
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Report des ressources affectées non utilisées	**15 089**	13 734
Transferts de charges	**353**	210
Total	**212 113**	**218 838**

NOTE 11 – EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Produits financiers		
Revenus des participations	**20 033**	19 536
Autres intérêts et produits assimilés	**53**	43
Différences positives de change	**50**	474
Reprises sur provisions pour risques	**329**	477
Total	**20 465**	**20 530**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	**290**	329
Intérêts et charges assimilées	**3**	8
Différences négatives de change	**514**	296
Total	**807**	**632**
Contribution des établissements hors métropole	**113**	30

NOTE 12 – EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31-12-09	31-12-08
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	**22 622**	24 495
Legs (transfert en produits d'exploitation)	**- 6 000**	- 6 000
Autres opérations de gestion	**66**	1 893
Reprises de provisions pour risque exceptionnel		
Sur opérations en capital	**690**	316
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	**1 196**	2 951
Reprises de provisions sur titres de placement	**57 925**	25
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision		329
Total	**76 499**	**24 009**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	**85**	953
Sur opérations en capital	**533**	155
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	**181**	2 922
Dotations aux provisions sur titres de placement	**67**	132 044
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	**142**	119
Total	**1 007**	**136 193**
Contribution des établissements hors métropole	**- 77**	- 603

NOTE 13 – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

En milliers d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 - MISSIONS SOCIALES	**175,7**	**48,1**
1-1 Réalisées en France	164,2	47,4
Actions réalisées directement	**158,7**	**47,4**
Recherche	143,5	44,7
Actions de Santé publique	12,8	2,3
Enseignement	2,4	0,4
Versements à d'autres organismes agissant en France	5,5	0,0
1-2 Réalisées à l'étranger	11,5	0,7
Actions réalisées directement	7,8	0,0
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	3,7	0,7
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**7,0**	**1,3**
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	5,4	1,0
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,8	0,2
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,8	0,1
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**21,7**	**4,0**
		53,4
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat*	204,4	
II Dotation aux provisions	8,4	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	19,7	
IV Excédent de ressources de l'exercice	76,6	
V Total général	**309,1**	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1,9
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,0
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**55,2**

En milliers d'euros

Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		75,0
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		**64,1**
1-1 Dons et legs collectés	57,0	
Dons manuels non affectés	9,6	
Dons manuels affectés	6,9	
Legs et autres libéralités non affectés	28,5	
Legs et autres libéralités affectés	12,0	
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	7,1	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	**3,0**	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**90,6**	
4 - AUTRES PRODUITS	**74,6**	
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	232,3	
II Reprises des provisions	61,7	
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	15,1	
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		- 3,6
V Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI Total général	**309,1**	**60,5**
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**55,2**
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		80,3

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	Bénévolat
Frais de recherche de fonds	Prestations en natures
Frais de fonctionnement et autres charges	Dons en nature

Le compte emploi des ressources

La note de commentaires ci-jointe a pour objectif de présenter le compte emploi des ressources de l'Institut Pasteur et l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et, plus précisément, par missions sociales (recherche, santé publique, enseignement), frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

• **Les emplois** sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

• **Les missions sociales** s'élèvent à 175,7 M€, représentant ainsi 86,0 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de nos statuts, à nos activités de recherche, de santé publique et d'enseignement. La part des activités réalisées en France s'élève à 164,2 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), à 11,5 M€.
Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

• **Les frais de recherche de fonds** correspondent à ceux engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté Européenne et de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) par exemple.
Ils représentent 3,4 % des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 8,4 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés. Il convient de noter qu'ils sont stables depuis plusieurs années (8,5 % en 2008).

• **Les frais de fonctionnement** correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générales, financière, ressources humaines, juridique, …) et représentent 10,6 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

• **L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public** est répartie comme suit :
– Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception,
– Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

• **Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** s'élève à 75,0 M€ et correspond au fond associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales.

• **Les ressources collectées auprès du public** (64,1 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM, ….) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport.
Les actions de mécénat auprès des entreprises sont inscrites en dons manuels (2,8 M€), en autres produits liés à la générosité publique (3,1 M€) et en autres fonds privés (1,7 M€).
Par ailleurs, certaines actions spécifiques financent des investissements (2,1 M€).

• **Les autres fonds privés** (3,1 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées.

• **Les subventions et autres concours publics** (90,5 M€) regroupent les subventions perçues par le Ministère de la Recherche, le Ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (CE, ANR, …) ainsi que la taxe d'apprentissage.

• **Les autres produits** regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (74,7 M€) (redevances, ventes et services, produits financiers et produits exceptionnels, …).

Autres informations

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

M. Herzberg
Dans le cadre de sa participation dans la société Cellectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Cellectis : cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Cellectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge
L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 € pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque Bioam
L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque Bioam en septembre 2000 à hauteur de 1 000 000 €. Au 31 décembre 2009, 900 000 € ont déjà été versés et 100 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II
L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 €. Au 31 décembre 2009, 1 638 000 € ont déjà été versés et 362 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche et de soins (RTRS) sur le handicap sensoriel
L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 400 000 € pour une durée de cinq ans, soit 80 000 € par an. Au 31 décembre 2009, 240 000 € ont déjà été versés et 160 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) en infectiologie
L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 250 000 € pour une durée de cinq ans, soit 50 000 € par an. Au 31 décembre 2009, 150 000 € ont déjà été versés et 100 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Canceropole
L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 € pour une durée de neuf ans, soit 15 000 € par an. Au 31 décembre 2009, 30 000 € ont déjà été versés et 105 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur
Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de 2 mois ou de 1 mois pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié intervenant entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012. Son financement est assuré dans la limite de 200 000 € par année.

Contrat crédit-bail sur du matériel scientifique (IP Guadeloupe) jusqu'au 01/08/2010
L'engagement hors bilan au 31/12/2009 s'élève à 25 823 €.

Nantissements (IP Guadeloupe)
Nantissement de matériel à hauteur de 90 000 € en date d'effet 15/11/2007 et à échéance 15/11/2012. Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 45.000 € en date d'effet 30/10/2007 et à échéance 15/10/2011.

Droit individuel à la formation (DIF)
Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur de Paris s'élève au 31 décembre 2009 à 177 091 heures et à 2 334 heures pour l'Institut Pasteur de Guyane.

Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés. Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1er janvier 2009	6 675	46 697	53 372
Legs acceptés sur l'exercice	26 634		26 634
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 23 160	23 160	0
Écart de réestimation par l'administration			0
Encaissements nets de l'exercice		- 34 097	- 34 097
Écart de réalisation sur legs terminés		- 4 410	- 4 410
Solde au 31 décembre 2009	**10 149**	**31 350**	**41 499**

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 72 581 K€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	41 499
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	32 014
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 932
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	**72 581**
Dont :	
– produits à constater dans les résultats futurs	72 581
– montants à inscrire en fonds propres	
– montants à inscrire en subventions d'investissement	

Renseignements comparatifs concernant les legs

En milliers d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	35 444	40 193	24 029	26 322	**26 634**
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	28 150	35 445	51 677	30 066	**23 160**
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	27 373	21 952	25 741	23 254	**23 977**
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	53 555	9 846	16 565	18 183	**16 532**
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31 décembre de chaque année (analyse ci-avant)	79 152	99 749	92 280	87 706	**72 581**

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune : nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

NOTE 15 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.
Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2009, à 1 640 098 euros.

Par ailleurs, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevées, pour l'exercice 2009, à 497 702 euros.

NOTE 16 – EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Femmes		Hommes		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chercheurs	**286**	266	**306**	309	**592**	575
Chercheurs hors métropole	**1**	1	**1**	2	**2**	3
Ingénieurs, techniciens, administratifs	**892**	907	**425**	451	**1 317**	1 358
Ingénieurs, techniciens, administratifs hors métropole	**72**	73	**39**	38	**111**	111
Total	**1 251**	**1 247**	**771**	**800**	**2 022**	**2 047**

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

rapports

du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 13 aux comptes de l'exercice qui décrit les nouvelles modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (« CER »), conformément au règlement CRC n°2008-12 du 7 mai 2008, dont la première année d'application concerne l'exercice clos le 31 décembre 2009.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
a – Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
b – Votre fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (Produits d'exploitation), 12 (Excédent ou Déficit exceptionnel) et 14 (Engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.
c – Dans le cadre de son activité, votre fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux Immobilisations financières, aux Titres de placement stables et aux Valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (Immobilisations financières) et 3 (Titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.
d – Votre fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'organe d'administration ou de direction.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux membres du Conseil d'Administration
Aux membres de l'Assemblée

Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.
En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTION CONCLUE AVEC L'ÉTAT AU COURS DE L'EXERCICE

Aux termes d'une convention cadre signée le 1er février 2008 et organisant sur trois ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, le montant de la subvention accordée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris au titre de l'année 2009 s'élève à 54 454 334 euros, intégralement versés sur l'exercice 2009, dont 2 400 000 euros ont été affectés en subvention d'équipement pour le financement de la construction en cours du laboratoire BIME.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt

Conception et réalisation : avantgarde 01 45 74 61 61
Crédits photos : Institut Pasteur • William Beaucardet.

Institut Pasteur
Direction de la communication et du mécénat
25-28, rue du Docteur-Roux75724 Paris Cedex 15
www.pasteur.fr